



Comité économique et social européen

**Rencontre de travail avec les représentants des CES nationaux et Institutions similaires
dans le cadre de la réunion du sous-Comité "Convention européenne"**

Bruxelles, 17 mai 2002

Après avoir souhaité, au nom des membres du Comité, la bienvenue aux représentants des CES nationaux, **M. FRERICHS**, Président du CESE, indique que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la "coopération structurée" définie par les CES nationaux et le CES européen dans la Déclaration d'Helsinki du 23 novembre 2001.

Cette première initiative, qui intervient à un moment où la Convention entre dans une phase très active, a pour objet de procéder à un large échange de vues sur les actions engagées ou prévues par chacun des CES dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe.

Le **PRÉSIDENT** précise que pour participer à ce débat, le Comité a constitué un sous-comité dont le mandat essentiel est d'accompagner le débat sur l'avenir de l'Europe et d'appuyer la participation des observateurs aux travaux de la Convention. Au sein de ce sous-comité, **M. VAN POPTA**, membre du CESE et du SER des Pays-Bas, s'est vu confier la tâche d'assurer le suivi des relations avec les CES nationaux.

M. VAN POPTA rappelle également l'objet de la rencontre. Il souligne l'utilité d'un tel échange d'informations afin de pouvoir ensuite s'accorder, rapidement et dans toute la mesure du possible, sur un certain nombre d'initiatives à mener en commun et sur un calendrier de travail. Ces initiatives seraient relayées et soutenues par les observateurs du CESE à la Convention.

Le PRÉSIDENT donne ensuite la parole aux représentants des CES nationaux.

M. Michel DAVREUX, au nom du Conseil central de l'Economie (CCE) et du Conseil national du Travail (CNT) de Belgique, indique que la réflexion de la société civile se développe dans plusieurs directions.

En premier lieu, les partenaires sociaux participent aux travaux du Forum national de la société civile, laboratoire d'idées pour les membres de la délégation belge à la Convention. Au sein

.../...

de ce forum, outre les représentants des organisations des partenaires sociaux, siègent deux observateurs : M. WINDEY, Président du CNT et M. DAVREUX, en tant que représentant du CCE. Au début du mois de juillet, le forum organisera un colloque consacré à l'analyse des résultats d'une vaste consultation de la société civile basée sur un questionnaire très détaillé disponible sur le site belge de la Convention (www.euconvention.be).

Deuxièmement, on peut constater que les partenaires qui composent le CNT et le CCE n'ont pas à ce stade exprimé de propositions communes. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : la phase de sensibilisation n'est pas terminée ; les questions traitées par la Convention relèvent de matières institutionnelles complexes ; l'exercice qui consiste à dégager deux ou trois idées-forces n'est pas aisé.

Troisièmement, il convient de prendre en considération un élément important intervenu récemment, à savoir la contribution signée par six membres de la délégation belge à la Convention rendue publique le 13 mai. Ce document, qui propose d'ordonner les missions, les compétences et les instruments de l'Union, et dont les partenaires sociaux seront saisis, servira vraisemblablement de catalyseur à la réflexion.

Enfin, M. DAVREUX se demande si des consultations analogues ont été entreprises dans d'autres États membres et propose, si tel n'est pas le cas, que le questionnaire précité serve de grille d'analyse pour la consultation des sociétés civiles nationales.

Mme Ana María GARCÍA FEMENÍA, Directrice des relations internationales du CES d'Espagne, informe les participants que des relations institutionnelles ont été établies entre le CES et le Conseil national pour le futur de l'Europe créé par le Premier Ministre, M. AZNAR.

Par ailleurs, des contacts informels ont lieu avec les membres espagnols de la Convention.

En outre, le Président du CES a eu une première réunion avec Mme Ana PALACIO, membre espagnol de la Convention, pour envisager différentes possibilités de coopération.

De manière pratique, le CES d'Espagne a commencé des travaux sur l'avenir de l'Europe qui devraient se traduire par la présentation d'un avis. La question qui se posera, après l'adoption de l'avis, est la manière dont le CESE fera connaître la position du CES d'Espagne auprès des instances de la Convention.

Enfin, comme dans beaucoup d'autres États membres, un site d'information a été ouvert.

Le CES d'Espagne partage pleinement les grandes lignes du plan d'action élaboré par le CESE pour suivre les travaux de la Convention. À cet égard, le rôle des observateurs, dans leur mission d'information des CES nationaux, doit être souligné. Le CES d'Espagne attache une importance particulière à cet aspect et souhaite que l'information recueillie par les observateurs au sein de la Convention soit régulièrement relayée auprès des CES nationaux.

M. Seppo LEPPÄNEN, Secrétaire général du CES de Finlande, indique pour sa part qu'un débat sur les travaux de la Convention sera organisé au mois de septembre par le CES de Finlande auquel seront conviés à participer les membres finlandais de la Convention.

Par ailleurs, un mémorandum exprimant les positions des membres du CES de Finlande sera élaboré. La question qui se pose ensuite est de savoir quelle peut être la valeur ajoutée des travaux menés individuellement par les CES pour les membres de la Convention. En tout état de cause, la solution à apporter à ce problème doit être pragmatique.

Mme Evelyne PICHENOT, Présidente de la Délégation pour l'Union européenne du CES de France, indique tout d'abord que le CES français a rendu un avis en octobre 2001 (voir CESlink : www.esc.eu.int), dans le cadre du débat national sur l'avenir de l'Europe, qui constitue la trame de la réflexion du CES.

Plus récemment, plusieurs axes de travail ont été définis pour suivre les travaux de la Convention. D'une part, une note d'information pour les Conseillers rappelant le calendrier des travaux de la Convention et les résultats des sessions est publiée tous les mois. D'autre part, un travail en réseau est conduit avec l'ensemble des organisations et associations qui ont participé au débat national en 2001 sur l'avenir de l'Europe.

Par ailleurs, la Délégation pour l'Union européenne va réaliser pour le mois d'octobre, un travail comparatif sur les éventuels problèmes posés par la transposition des 54 articles de la Charte des droits fondamentaux, dans les Constitutions des pays membres et des pays candidats, dans la perspective de son intégration dans un futur traité. Un second sujet, la répartition des compétences, notamment en matière sociale, fera également l'objet d'une contribution dans les prochains mois.

Enfin, un exercice visant à identifier les questions de nature communautaire dans les avis du CES émis dans les cinq dernières années a été, dès à présent, réalisé. Il serait très utile d'avoir connaissance de travaux similaires effectués par d'autres CES.

M. Carlo PINZANI, Secrétaire général du Conseil national de l'Économie et du Travail d'Italie, indique que le débat autour des travaux de la Convention est engagé au sein du CNEL et de chaque organisation qui y est représentée.

Le CNEL envisage de prendre rapidement une initiative pour susciter un débat plus large dans la société civile. Mais il faut admettre que le CNEL rencontre des difficultés dans ses relations avec le gouvernement dans le contexte politique actuel caractérisé notamment par la remise en cause du modèle de concertation.

M. PINZANI souligne que la méthode la plus efficace pour les CES nationaux consiste à travailler en étroite coopération avec le CESE car ainsi les travaux réalisés acquerront une plus grande valeur aux yeux des membres de la Convention.

M. Raymond HENCKS, Vice-président du CES du Luxembourg, indique que la position du CES à l'égard du débat sur l'avenir de l'Europe a déjà fait l'objet de premières réflexions et de propositions dans le cadre de l'avis annuel rendu le 9 avril 2002 transmis au gouvernement et aux représentants luxembourgeois à la Convention (CESlink : www.esc.eu.int).

Parmi les recommandations importantes, l'avis insiste sur la lutte contre l'exclusion sociale et plaide pour la mise en place d'un traité constitutionnel. Il se prononce également pour un ancrage constitutionnel de la Charte des droits fondamentaux, de manière à renforcer le modèle de société européen, et pour le développement du dialogue social européen qui suppose une large implication des partenaires sociaux nationaux.

M. Bart van RIEL, Conseiller du Secrétaire Général du CES des Pays-Bas (SER), indique que les premiers résultats des travaux de la Convention sont en cours d'examen et note que le rythme de travail soutenu adopté par la Convention ne permet pas toujours de disposer rapidement de toutes les informations.

Une fois cette phase de sensibilisation achevée, le SER envisage d'apporter une contribution sous la forme d'un avis.

M. van RIEL rappelle par ailleurs que plusieurs avis ont été récemment rendus par le SER sur des sujets connexes aux travaux menés par la Convention, notamment ceux portant sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration, l'extension du domaine du vote à la majorité qualifiée, la répartition des compétences et sur les droits sociaux.

Le SER s'inscrit pleinement dans la démarche définie à Helsinki, ce qui n'exclut pas des formes de coopération plus poussées.

M. José ALMEIDA SERRA, membre du CES du Portugal, mentionne que le CES du Portugal a organisé au mois de mars un grand débat sur la société civile qui fera l'objet d'une publication diffusée à tous les CES.

De même, et aussitôt qu'ils seront disponibles, les résultats des réflexions en cours concernant les travaux de la Convention seront communiqués.

M. ALMEIDA SERRA exprime le souhait de voir se renouveler ces rencontres qui permettent des échanges utiles d'informations.

À la suite des interventions des représentants des CES nationaux, trois points principaux sont évoqués au cours de la discussion par **M. LITTLE, M. NYBERG, Mme KONITZER, Mme CARROLL** :

- La question de l'organisation d'un débat sur l'avenir de l'Europe dans les États qui ne disposent pas de CES ou d'Institutions similaires;
- La question de l'organisation de débats au niveau régional et leur articulation avec le niveau national;
- La possibilité de disposer d'une version provisoire du document actuellement réalisé par le CES de France sur la Charte des droits fondamentaux, ceci afin, d'une part, de fournir une base supplémentaire de discussion sur ce thème au sous-comité et, d'autre part, d'apporter éventuellement des éléments d'information et de réflexion complémentaires aux auteurs de ce travail.

En conclusion, **le PRÉSIDENT** observe que quatre mots-clés pourraient résumer, sans les trahir, les interventions : plus d'information, de coordination, de concertation, de coopération dans le cadre des actions entreprises par les CES nationaux et le CES européen.

À ces demandes, des premiers éléments de réponses peuvent être apportés :

- L'information réciproque devrait être facilitée par l'utilisation systématique du portail "CESlink" dont les responsables se réunissent ce même jour à Athènes.
- La rencontre annuelle des Secrétaires généraux des CES de l'Union, qui se tiendra le 24 juin à Dublin, permettra de faire à nouveau le point et d'envisager de nouvelles orientations au regard de l'état d'avancement des travaux de la Convention.
- La manifestation qui aura lieu le 23 juillet pour le cinquantième anniversaire de la CECA et qui portera sur "Le devenir et l'avenir de l'Union européenne", sera l'occasion pour le CES européen et les CES de l'Union de dresser un bilan intermédiaire des travaux de la Convention avant la phase opérationnelle qui commencera en automne.

*

* *

**LISTE DES PARTICIPANTS DES CES ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Belgique	Conseil Central de l'Économie (CCE) Conseil National du Travail (CNT)	M. Michel DAVREUX <i>Conseiller du Secrétaire général (CCE)</i>
Espagne	Consejo Económico y Social	Mme Ana María GARCÍA FEMENÍA <i>Directrice des relations internationales</i>
Finlande	Economic Council	M. Seppo LEPPÄNEN <i>Secrétaire général</i>
France	Conseil Économique et Social	Mme Evelyne PICHENOT <i>Présidente de la Délégation pour l'Union européenne</i> M. Bruno RAVAIL <i>Administrateur</i>
Italie	Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro (CNEL)	M. Carlo PINZANI <i>Secrétaire général</i>
Luxembourg	Conseil Économique et Social	M. Raymond HENCKS <i>Vice-président</i> Mme Marianne NATI-STOFFEL <i>Secrétaire générale</i>
Pays-Bas	Sociaal-Economische Raad (SER)	M. B. van POPTA <i>Membre du SER et du CESE</i> M. Bart van RIEL <i>Conseiller du Secrétaire général</i>
Portugal	Conselho Económico e Social	M. José ALMEIDA SERRA

		<i>Conseiller</i>
--	--	-------------------
